

Décision relative à une demande de nouveaux emballages d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de nouveaux emballages pour le produit phytopharmaceutique **BARCLAY GALLUP SUPER 360***

de la société **BARCLAY CHEMICALS R&D LTD**

enregistrée sous le **n°2017-1287**

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 1^{er} août 2017,

La mise sur le marché du produit référencé ci-après **est autorisée** dans les nouveaux emballages décrits en annexe I.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	BARCLAY GALLUP SUPER 360 BARBARIAN XL GLYFOFLASH XL BARCLAY TARTAN SUPER 360 ERLA SUPER 360 TCHAO PLUS EV 2 TARTAN XL CLINIC MAX 360 ORMOND XL
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BARCLAY CHEMICALS R&D LTD Damastown Way, Damastown Industrial Park, Mulhuddart, 15 Dublin, IRLANDE
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	485,8 g/L - glyphosate sel d'isopropylamine (équivalent à 360 g/L de glyphosate acide)
Numéro d'intrant	2000319
Numéro d'AMM	2090160
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 23 AOUT 2017



Françoise WEBER
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Nouveaux emballages du produit

Vente et distribution	
Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché le produit dans les nouveaux emballages:	
Emballage	Contenance
Cuves en polyéthylène haute densité	640 L